

Charte VIP

1. Rappel des objectifs et du dispositif

Le dispositif VIP * vise à placer l'ensemble des acteurs de la formation (élèves, enseignants et tuteurs) dans une dynamique de professionnalisation pour une meilleure adéquation entre la formation des jeunes, leur employabilité et les besoins des entreprises.

Il a pour objectif de contribuer à la transformation des élèves en de futurs jeunes professionnels mais aussi de transformer le regard et les pratiques des enseignants sur leurs élèves.

Enfin ce dispositif valide le parcours des jeunes diplômés (bac professionnel) en termes de savoirs (connaissance et culture professionnelle, culture générale, anglais), de savoir-faire et de savoir-être afin qu'ils soient à la hauteur des attentes de l'entreprise (voir détails dans le tableau des exigences professionnelles).

Cette validation prend la forme d'un triple évaluation (élève, enseignants, tuteurs) baptisée SESAME *

2. Engagements

- a. de l'entreprise → voir [charte de l'entreprise](#)
- b. du lycée professionnel → voir [charte du LP](#)
- c. du jeune professionnel → voir [charte du jeune professionnel](#)

3. Les conditions de délivrance du LABEL

Le label VIP est attribué à l'élève si la note est supérieure à 250 points (sur un total de 300 points).




Répartition des 400 points :

Évaluation SESAME	1ère année			2ème année			3ème année		
	30			70			100		
	10	10	10	20	20	30	25	25	50
Total SESAME	200 points								
Professionnalisation (ligne bulletin scolaire)	80 points								
Jury en fin de terminale (3x40 points)	120 points								
Total LABEL VIP	400 points								

BONUS (/40 points)	QCM	TOEIC
	20 points	20 points

LABEL VIP attribué	note > 350 points
---------------------------	-----------------------------

Légende :

-  Auto-évaluation de l'élève
-  Évaluation des enseignants
-  Évaluation des tuteurs

VIP : Vers l'Insertion Professionnelle

SESAME : Suivi d'Employabilité de Sensibilisation et d'Adaptation au Monde de l'Entreprise

Charte VIP de l'entreprise



Objectifs et du dispositif

Le dispositif VIP * vise à placer l'ensemble des acteurs de la formation (élèves, enseignants et tuteurs) dans une dynamique de professionnalisation pour une meilleure adéquation entre la formation des jeunes, leur employabilité et les besoins des entreprises.

Il a pour objectif de contribuer à la transformation des élèves en de futurs jeunes professionnels mais aussi de transformer le regard et les pratiques des enseignants sur leurs élèves.

Enfin ce dispositif valide le parcours des jeunes diplômés (bac professionnel) en termes de savoirs (connaissance et culture professionnelle, culture générale, anglais), de savoir-faire et de savoir-être afin qu'ils soient à la hauteur des attentes de l'entreprise (voir détails dans le tableau des exigences professionnelles).

Cette validation prend la forme d'un triple évaluation (élève, enseignants, tuteurs) baptisée SESAME *

Charte à compléter

Je soussigné, M. ou Mme
représentant l'entreprise
située à

souhaite adhérer à la charte VIP.

A ce titre, l'entreprise s'engage à :

- Accueillir le stagiaire
- Présenter l'entreprise et ses règles (condition de travail, horaires, règlement, sécurité) au stagiaire comme elle le ferait pour un nouveau salarié.
- Désigner un tuteur choisi pour ses qualités d'encadrement.
- Rendre compte à intervalles réguliers de l'évolution du stagiaire en communiquant avec le lycée professionnel et son enseignant référent.
- Évaluer le stagiaire aux échéances prévues en utilisant le questionnaire numérique SESAME et communiquer sur ses évaluations avec le lycée professionnel.
- Faciliter le développement des relations et la concertation entre le tuteur et l'établissement (invitation dans l'établissement scolaire, jury en fin d'année de terminale)
- Libérer le tuteur 2 demi-journées par an afin que celui-ci puisse être formé/sensibilisé dans son rôle de tuteur par le lycée professionnel partenaire (voir [charte du lycée professionnel](#)).
- Favoriser l'embauche des jeunes porteur du label VIP.
- A la demande du lycée professionnel co-signataire de la charte, participer au jury d'évaluation final pour la délivrance du label VIP.

Charte VIP du lycée professionnel



Objectifs et du dispositif

Le dispositif VIP * vise à placer l'ensemble des acteurs de la formation (élèves, enseignants et tuteurs) dans une dynamique de professionnalisation pour une meilleure adéquation entre la formation des jeunes, leur employabilité et les besoins des entreprises.

Il a pour objectif de contribuer à la transformation des élèves en de futurs jeunes professionnels mais aussi de transformer le regard et les pratiques des enseignants sur leurs élèves.

Enfin ce dispositif valide le parcours des jeunes diplômés (bac professionnel) en termes de savoirs (connaissance et culture professionnelle, culture générale, anglais), de savoir-faire et de savoir-être afin qu'ils soient à la hauteur des attentes de l'entreprise (voir détails dans le tableau des exigences professionnelles).

Cette validation prend la forme d'un triple évaluation (élève, enseignants, tuteurs) baptisée SESAME *

Charte à compléter

Je soussigné, lycée professionnel
résidant

souhaite adhérer à la charte VIP.

A ce titre, le lycée professionnel s'engage à :

- Former les étudiant conformément au cahier des charges défini dans SESAME (voir détails dans le tableau des exigences professionnelles)
- Désigner un personnel référent (DDFPT, professeur ...) choisi pour ses qualités pédagogiques et d'encadrement, et lorsque celui-ci existe, un membre du bureau de partenariat (toujours joignable au sein de l'établissement).
- Associer l'ensemble de l'équipe pédagogique à la démarche VIP
- Rendre compte à intervalles réguliers de l'évolution de l'étudiant en communiquant avec le tuteur.
- Recevoir le tuteur 2 demi-journée par an pour :
 - présenter l'établissement et ses règles (contenu des études, horaires, règlement, sécurité).
 - le former/sensibiliser dans son rôle de tuteur.
- Évaluer les étudiants aux échéances prévues en utilisant le questionnaire numérique SESAME et communiquer sur ses évaluations.
- Mettre en place, si besoin, des séances de remédiation suite aux évaluations.
- Faciliter le développement des relations entre le professeur référent et l'entreprise (visites, invitation dans l'entreprise)
- Mettre en place une évaluation « Culture Générale », anglais type TOEIC, et une ligne professionnalisation au niveau du bulletin scolaire (bonus évaluation SESAME voir détails sur les [conditions de délivrance du LABEL](#))
- Mettre en place un jury en fin de terminale pour permettre l'attribution du label VIP.
- Mettre en place un Comité Local pour l'Insertion Professionnel (CLIP) dont la mission essentielle est de traiter toutes questions relatives à la liaison Lycée-Entreprises avec pour objectif d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes diplômés (voir détails du CLIP)

Charte VIP d'engagement du jeune professionnel



Objectifs et du dispositif

Le dispositif VIP * vise à placer l'ensemble des acteurs de la formation (élèves, enseignants et tuteurs) dans une dynamique de professionnalisation pour une meilleure adéquation entre la formation des jeunes, leur employabilité et les besoins des entreprises.

Il a pour objectif de contribuer à la transformation des élèves en de futurs jeunes professionnels mais aussi de transformer le regard et les pratiques des enseignants sur leurs élèves.

Enfin ce dispositif valide le parcours des jeunes diplômés (bac professionnel) en termes de savoirs (connaissance et culture professionnelle, culture générale, anglais), de savoir-faire et de savoir-être afin qu'ils soient à la hauteur des attentes de l'entreprise (voir détails dans le tableau des exigences professionnelles).

Cette validation prend la forme d'un triple évaluation (élève, enseignants, tuteurs) baptisée SESAME *

Charte à compléter

Je soussigné, M./Mme, jeune professionnel, élève de la classe de
au lycée

souhaite adhérer à la charte VIP.

A ce titre, je m'engage à :

- Suivre avec régularité et assiduité les formations et stages
- Respecter les règles aussi bien au niveau du lycée professionnel que de l'entreprise.
- Me comporter comme un jeune professionnel aussi bien en lycée professionnel qu'en entreprise : tenue, ponctualité, serviabilité ... (voir détails dans le tableau des exigences professionnelles)
- Communiquer aussi bien au niveau de son tuteur que de son professeur référent tout élément (difficulté, problème ...) relatif au déroulement de sa formation ou de son stage.
- M'auto-évaluer aux échéances prévues en utilisant le questionnaire numérique SESAME.
- Participer aux séances de remédiations